

édito

www.valleesdesgaves.com

Compte tenu de la volonté locale de poursuivre la démarche du Contrat de Rivière, un second avenant est conclu pour la période 2011-2012 entre l'État (*avis favorable du Préfet du 28 juin 2011*), l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (*décision du 14 juin*), la Région Midi-Pyrénées (*délibération du 7 juillet*), le Conseil Général 65 (*délibération du 10 juin*), le SMDRA, structure animatrice du contrat et le Comité de Rivière (*vote à l'unanimité le 5 mai*).

Les enjeux du contrat sont les suivants :

L'amélioration de la qualité des eaux

Des efforts très importants ont déjà été réalisés entre 2002 et 2010 notamment en termes d'assainissement mais ils sont encore insuffisants sur certains secteurs et doivent être poursuivis. La qualité bactériologique des gaves s'est tout de même nettement améliorée depuis le début du Contrat.

La réhabilitation et l'entretien des rivières et des milieux aquatiques

Les actions réalisées ont contribué à la restauration des milieux aquatiques mais certains objectifs nécessitent des délais supplémentaires. Les travaux d'amélioration des passes à poissons ne sont pas encore tous réalisés. Les travaux portés par les brigades vertes sont encore à compléter et le suivi régulier doit être pérennisé.

La prévention des risques de crues et d'inondation

La plupart des secteurs à risques ont été étudiés dans le cadre d'études hydrauliques ou dans le cadre des PPRi. Par contre une partie seulement des travaux a pu être mise en œuvre. Une majorité sont reportés du fait de la difficulté à obtenir des financements suffisants.

La mise en valeur des cours d'eau

Notre territoire a choisi de privilégier le Développement Durable et de communiquer sur son patrimoine naturel exceptionnel. Cet environnement doit donc être préservé et mis en valeur de façon raisonnée avec des activités non pénalisantes pour les milieux naturels et accessibles aux personnes handicapées (pêche, sports d'eau vive, promenades...).

La coordination des actions menées sur le bassin versant et la communication

Le contexte réglementaire actuel favorise une logique d'organisation à l'échelle des bassins versants sous forme de plans de gestion globale de la ressource en eau. Ainsi, compte tenu de la dynamique initiée, il a été convenu de prolonger le Contrat de Rivière par un avenant 2011-2012 et de préparer un nouveau Contrat pour 2013-2018.

Les collectivités de nos vallées ont ainsi programmé sur 2 ans un investissement de près de 11 785 000 € pour encore améliorer la qualité des eaux du bassin du Gave de Pau. Cet effort financier est bien évidemment accompagné par les partenaires signataires du Contrat de Rivière ■

Sommaire

Édito	1
Études	2
<i>Dynamique fluviale et stratégie de gestion sur le bassin du Gave de Pau 65</i>	
Travaux	4
<i>Opération d'enlèvement des ferrailles Restauration d'un bras secondaire</i>	
Animation et sensibilisation	6
<i>Balades au fil de l'eau Une exposition Natura 2000</i>	
Actualités	8

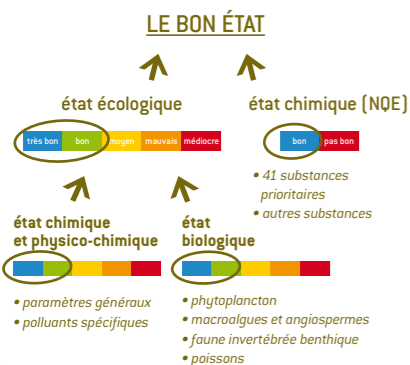
Étude de la dynamique fluviale et définition d'une stratégie de gestion Sur le bassin du Gave de Pau 65

LE BON ÉTAT DES EAUX ? Qu'est-ce que c'est ?

➤ Outre l'état biologique et physico-chimique, la DCE impose désormais la prise en compte de l'**hydromorphologie** pour établir l'état écologique des cours d'eau. En effet, les altérations hydromorphologiques d'un cours d'eau ont un impact sur son bon état.

De plus, la DCE introduit la notion de **continuité écologique** pour qualifier l'état écologique. Elle se définit par :

- la libre circulation des organismes vivants (poissons, invertébrés...),
- le bon déroulement du transport naturel des sédiments (transport solide).



À l'échelle européenne, et plus particulièrement de la France, la politique publique de l'eau est très ambitieuse. En effet, elle répond à un double objectif :

- **Atteindre le bon état écologique des eaux en 2015**, Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) ;
- **Répondre aux mesures phares du Grenelle de l'Environnement** : au moins 2/3 des masses d'eau en bon état en 2015, mise en œuvre des trames vertes et bleues pour restaurer la continuité écologique...

Sur le terrain, les opérations de protection, d'entretien et de restauration des cours d'eau participent à l'atteinte de ces objectifs. Elles sont réalisées, en règle générale, par les collectivités locales sous l'impulsion des élus et des acteurs locaux.

Ainsi, la démarche de la présente étude est d'élaborer un diagnostic partagé du bassin pour définir, en concertation avec les élus lo-

caux, un espace et des règles de gestion des cours d'eau. Ce plan de gestion devra donc concilier les exigences écologiques mais aussi économiques et sociales de notre territoire. L'étude est menée par le SMDRA dans le cadre du DOCOB Natura 2000 du site "Gaves de Pau et de Cauterets" et du Contrat de Rivière (révision du plan de gestion). Pour cela, le SMDRA a fait appel à un bureau d'études spécialisé dans ce domaine, GEODIAG.

La problématique

Les Gaves sont des cours d'eau montagnards à forte dynamique. Ils ont largement été modifiés par l'homme avec notamment les extractions de granulats et la construction de centrales hydroélectriques modifiant les processus hydromorphologiques et portant ainsi atteinte à leur état écologique :

- diminution, dégradation ou perte des habitats d'intérêt communautaire caractéristiques des cours d'eau et des zones humides associées,



- perturbation des espèces d'intérêt communautaire.

Parallèlement à ces enjeux écologiques, de nombreux enjeux humains sont présents sur le site et doivent être pris en compte.

Les objectifs

Cette étude doit permettre d'acquérir une base de connaissances suffisante pour établir un programme pluriannuel de restauration de la dynamique fluviale du bassin. Ce plan de gestion devra favoriser l'atteinte du bon état écologique des eaux et par conséquent la diversité des milieux et des espèces au sein d'un espace de fonctionnalité accepté par les élus du territoire. Cette étude vise donc l'amélioration, voire pour certains tronçons, la "renaturation" de la continuité écologique dans ses 4 composantes (les écoulements, les transports solides, les espèces et les habitats). Elle intègre également la recherche de nouvelles conditions dynamiques favorables à la diversification biologique de l'hydrosystème.

Préalablement à cette étude et avec l'appui technique des acteurs locaux (CATER, DDT65, techniciens rivière, ...), le SMDRA a encadré 2 stagiaires en fin de master II :

- David MAFFRE en 2010 pour l'étude des annexes hydrauliques du gave,
- Thomas ABINTOU en 2011 pour l'étude des structures alluviales, des érosions et des ouvrages de protection.

Le déroulement de l'étude

Les investigations de terrain ont débuté cet été et l'étude devrait durer un an.

Étape 1 :

Diagnostic du milieu

- définir l'espace de fonctionnalité technique des cours d'eau et comprendre ce qui conditionne l'état et le fonctionnement actuels des cours d'eau.

Étape 2 :

Hiérarchisation des enjeux et des objectifs

- déterminer un espace de gestion prenant en compte la dynamique fluviale et les enjeux humains,

- démarche concertée avec les élus et les acteurs du territoire.

Étape 3 :

Définition d'un espace et des règles de gestion

- définir en concertation avec les élus un espace de fonctionnalité admissible avec des interventions ou des modalités de gestion adaptées.

Étape 4 :

Élaboration d'un plan pluriannuel de gestion et définition des indicateurs de suivi/évaluation

- élaborer un plan de gestion au sein de cet espace de fonctionnalité admis pour préserver ou restaurer l'équilibre dynamique et écologique des cours d'eau tout en prenant en compte les enjeux humains ■

Hélène SAZATORNIL
Animatrice Natura 2000

Quelques définitions...

➤ Champ d'expansion des crues

Zone soumise à un aléa d'événement de crue et qui joue un rôle important dans leur écrêtement. Le lit majeur correspond à l'espace situé entre le lit mineur et la limite de la plus grande crue historique répertoriée.

➤ Espace de mobilité

Espace du lit majeur à l'intérieur duquel le ou les chenaux fluviaux assurent des translations latérales permettant la mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres.

➤ Espace de fonctionnalité technique

Espace prenant en compte le champ d'expansion des crues et l'espace de mobilité du cours d'eau.

➤ Espace de fonctionnalité admis

Espace de gestion choisi par les élus, tenant compte de l'espace de fonctionnalité technique des cours d'eau et des enjeux retenus.



travaux



travaux

dans le lit du Gave de Pau Opération d'enlèvement des ferrailles



Durant l'été 2009, les activités nautiques ont connu divers accidents sur le territoire national dont un mortel sur la Durance.

Dans le but d'évaluer les risques, une reconnaissance du gave a été réalisée en fin d'été 2009 par le Comité Départemental de Canoë Kayak des Hautes-Pyrénées (CDCK65) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de Populations (DDCSPP65).

Un constat alarmant !

La présence de nombreuses ferrailles a alors été observée : environ une ferraille tous les 2 m ! (anciens rails SNCF, câbles, carcasses, bidons, barres, grilles...). Ces ferrailles constituent un réel danger potentiel pour l'ensemble des publics fréquentant le gave.

Des concertations nécessaires

Devant ce constat, en mars 2010, la DDCSPP et le CDCK ont sollicité le SMDRA, en tant qu'animateur du Contrat Rivière Gave de Pau, pour organiser une réunion de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés (CDCK, DDCSPP, DDT, brigades vertes, HPTE, Fédération de Pêche). En effet, ce chantier, pensé au départ comme une mesure sécuritaire pour la pratique des sports d'eaux vives, s'inscrit en réalité dans une démarche plus globale qui concerne autant les amateurs de sensations aquatiques que les pêcheurs ou encore les promeneurs des bords du gave.

Une réunion s'est donc tenue au SMDRA en avril 2010 et a permis de discuter sur les possibilités de lancer une action concertée de "nettoyage des déchets métalliques" présents dans le gave. En effet, la nature de l'intervention sollicitée sort un peu des compétences habituelles des brigades vertes et demande une organisation et des moyens

spécifiques : problèmes d'accès, matériel particulier, appel nécessaire à des prestataires privés spécialisés...

Plusieurs vagues d'interventions

Suite aux discussions, une première opération de nettoyage a été réalisée par les brigades vertes, dans la mesure de leurs moyens et à l'été/automne 2010). Une nouvelle campagne de reconnaissance avec les *techniciens rivière* a également été nécessaire pour évaluer la charge de travail. Suite à ce repérage, des devis d'entreprises ont été établis et cette opération, dont le coût est estimé à environ 30 000 € TTC, a été intégrée au programme de l'avenant au Contrat de Rivière Gave de Pau 2011-2012 avec une maîtrise d'ouvrage SYMIHL et SIVOM de Lourdes-Est (brigades vertes).

Ces travaux seront intégrés au programme pluriannuel de restauration des rivières de 2012 et seront subventionnés à hauteur de 80% (50% Agence de l'eau, 20% Conseil Régional et 10% par le Conseil Général). Les 20% restants (env. 6000 €) seront sponsorisés par le CDCK65, EDF et la SNCF. Une convention rappelant le champ d'intervention et les responsabilités de chacun sera, par ailleurs, signée par l'ensemble des partenaires concernés. Une seconde campagne de nettoyage a été organisée le 9 septembre 2011 par le CDCK65 en partenariat avec la brigade verte du SIVOM de Lourdes-Est et le club "gaves sauvages" sur le secteur Geu-Lourdes. Au total, 3 rafts de ferrailles et quelques autres déchets (plastiques principalement) ont été évacués et emmenés à la déchetterie de Lourdes.

Une autre campagne va être organisée par le SYMIHL en octobre sur le secteur amont ■

Laurence DUROT,
Animatrice du Contrat de Rivière

à Ayzac-Ost Restauration d'un bras secondaire du gave

Contexte et objectifs

Depuis de nombreuses années, le régime hydrologique du gave a été très fortement modifié par la présence de nombreux barrages hydroélectriques mais également par les importantes extractions en lit mineur (lac des gaves). Ces activités perturbent fortement le transport solide pourtant primordial à l'équilibre naturel d'une rivière.

Ce manque de matériaux influe sur la zone aval qui, faute d'apports suffisants, provoque une incision de son lit mineur. Ainsi, de nombreux bras secondaires du gave, jusqu'alors connectés en permanence, se déconnectent progressivement.

Descriptif des travaux

Le SYMIHL (Syndicat Mixte du Haut Lavedan) est la structure porteuse de la brigade verte en charge de la réhabilitation et de l'entretien des rivières du canton d'Argelès-Gazost. Il prévoit d'intervenir, début octobre 2011, sur un bras secondaire situé en rive gauche du Gave de Pau, sur la commune d'Ayzac-Ost.

Des travaux avaient déjà été entrepris par l'association de pêche, dans les années 90, sur l'entrée de ce bras avec la pose de blocs formant un épi directionnel. Ces travaux avaient permis une reconnexion temporaire mais n'ont pas été suffisants pour assurer une liaison permanente au gave.

D'une longueur de 530 m et d'une largeur de 4 à 5 m, ce chenal joue principalement le rôle de décharge en cas de crues.

Les travaux projetés visent à recréer une certaine dynamique fluviale favorisant l'auto-entretien naturel de son lit et une connexion permanente au gave.

Les travaux programmés consistent en :

- la modification de l'entrée du bras en modifiant le placement des blocs,
- l'enlèvement d'anciennes piles d'une passerelle,
- l'enlèvement de plusieurs mini-seuils (anciens poteaux EDF) ■

Denis BELAIGUES,
Technicien rivière du SYMIHL



La brigade verte prévoit d'intervenir début octobre 2011, sur un bras secondaire situé en rive gauche du Gave de Pau, sur la commune d'Ayzac-Ost.





animation

en Val d'Azun Balades au fil de l'eau

Depuis 2009, la Communauté de Communes du Val d'Azun organise gratuitement, chaque été, des journées d'animation en bordure du Gave d'Arrens entre Marsous et Aucun.

Durant les mois de juillet et d'août, en moyenne 2 balades par mois sont ainsi animées par le Technicien rivière, Michaël SANSAS. Celui-ci s'attache, lors de ces journées, à présenter au grand public le territoire du Val d'Azun, les objectifs du Contrat de Rivière et le travail réalisé par la brigade verte pour la réhabilitation et l'entretien des rivières.

Expliquer au fil de l'eau, le fonctionnement des rivières

Ces promenades donnent l'occasion de décrire le fonctionnement des rivières : caractéristiques physiques (lit mineur, lit majeur, espace de mobilité...), qualité de l'eau (matière organique, taux d'oxygène, bactériologie...), catégorie piscicole,

phénomènes d'érosion et de dépôt, dynamique des cours d'eau (formation des atterrissements, des méandres, bras secondaires...). Tout au long de la balade, le technicien apprend au public à reconnaître les essences des arbres que l'on peut rencontrer sur les rives des cours d'eau (espèces adaptées et endémiques, espèces introduites et considérées comme indésirables...). Pour les enfants, cette initiation se fait par le jeu avec le "toucher" notamment afin de reconnaître les différentes écorces.

Des pauses découverte permettent d'observer la micro faune aquatique avec les enfants (larves d'invertébrés, insectes aquatiques), l'avifaune (bergeronnette des ruisseaux, cincle plongeur, martin pêcheur...) et la vie piscicole (observation de truites en poste de chasse). Enfin, un petit rappel sur la réglementation applicable sur les rivières et sur l'environnement en général (déchets, pollutions...) clôture cette balade initiatique ■

Michael SANSAS, Technicien rivière



LA VÉGÉTATION RIVULAIRE

Appelée aussi ripisylve, elle est constituée d'arbres adaptés aux rives de nos rivières : saules, aulnes, peupliers noirs, frênes, ormes...



et sensibilisation

en Vallées des Gaves Une exposition pour Natura 2000

Cette exposition itinérante a été inaugurée le 19 juillet 2011 à la Porte des Vallées à Agos-Vidalos. L'ensemble des partenaires étaient présents : animateurs et présidents des 14 sites Natura 2000 des vallées des gaves, les services de l'Etat, partenaires techniques et financiers, et les prestataires (rédacteur et graphiste) qui ont donné vie à ce projet.

Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels constitué à l'échelle de l'Europe afin de préserver la biodiversité (habitats et espèces d'intérêt communautaire). Sur les 22 sites Natura 2000 du département des Hautes-Pyrénées, les Vallées des Gaves en comptent 14.

Fortes de cette richesse écologique, les structures animatrices, en partenariat avec l'Etat, ont décidé dès 2009 de lancer une démarche "intersites" en développant deux outils de communication :

- un site internet inauguré en mai 2010 <http://valleesdesgaves.n2000.fr/>
- une exposition composée de 21 panneaux opérationnelle dès l'été 2011 (14 panneaux "sites" et 7 panneaux "thématiques").

À travers les différents panneaux d'information, vous découvrirez l'exceptionnelle diversité de notre territoire et aurez encore plus envie de la protéger. Outre les 14 panneaux présentant les sites Natura 2000 des Vallées des Gaves, cette exposition développe les principales thématiques de notre territoire telles que le pastoralisme, la faune et la flore... Elle illustre également le rôle de l'eau et explique les activités humaines en lien avec les sites Natura 2000.

Le Syndicat Mixte pour le développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost (SMDRA) a coordonné ce projet en partenariat avec les structures gestionnaires de Natura 2000 ■

Laurence DUROT,
Responsable du service Environnement du SMDRA



Cette vitrine des actions menées dans le cadre de Natura 2000 est destinée à tous et mise à la disposition des communes, des scolaires, des animations ponctuelles dans les salles d'exposition des vallées...



Pour réserver l'expo

Contactez Laurence DUROT ou Hélène SAZATORNIL au SMDRA

4 rue Michelet, 65100 LOURDES
tél. : 05 62 42 64 98
fax : 05 62 42 63 59
natura2000@smdra.fr

ou connectez-vous sur <http://valleesdesgaves.n2000.fr>

Pour plus d'infos

Maison du Val d'Azun
65400 Arrens Marsous

tél. : 05 62 97 49 40
portable : 06 73 19 92 12
fax : 05 62 97 49 45

Retrouvez toute l'info en Val d'Azun sur www.valdazun.com



actualités



Arras-en-Lavedan et d'Arrens-Marsous entament la réhabilitation de leurs stations d'épuration et des réseaux d'assainissement.

Projet de travaux de mise en conformité de l'assainissement en Val d'Azun

Un effort supplémentaire pour améliorer l'état écologique de nos cours d'eau !

Suite à un travail de concertation avec les différents services concernés (mairies, État, Agence de l'Eau, Conseil Général, SMDRA...), les communes d'Arras-en-Lavedan et d'Arrens-Marsous ont lancé en 2011 leur marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de leurs stations d'épuration et des réseaux d'assainissement. Après une phase de diagnostic et de définition du programme d'opération, les travaux de mise en conformité devraient être lancés sur ces 2 communes avant la fin de l'année 2012 ■



Directrice de publication
Laurence Durot

Conception graphique
Chantal Daquo

Crédit photo SMDRA

Tirage 1500 exemplaires

Bulletin semestriel édité par le Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost (SMDRA), avec la participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Midi-Pyrénées



Le Syndicat mixte pour le développement rural d'Argelès-Gazost

Un nouveau site internet, plus clair et plus convivial



Soyez nombreux à venir le découvrir : www.valleesdesgaves.com